

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPVI 235 Subvention à l'association Fédération Nationale des Maisons des Potes (13e).

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à la Fédération Nationale des Maisons des Potes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e commission,

Sur le rapport présenté par Mme Yamina BENGUIGUI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention totale de 6.000 euros est octroyée à la Fédération Nationale des Maisons des Potes (13e) pour le projet « Faire de l'égalité une réalité ! » (D04121/19871/2011_05139).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 6.000 euros, sera imputée comme suit :

- 3.000 euros sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris,

- 3.000 euros sur la provision du chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.